



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 11 janvier 2016 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

| | | |
|----------------------|-------------|------------|
| Mme Louise Bégin | Conseillère | siège no 3 |
| M. François Cloutier | Conseiller | siège no 4 |
| M. Donald Dubé | Conseiller | siège no 6 |

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Darquise Bélanger directrice générale.

| | | | |
|----------|-----------------------|-------------|------------|
| Absent | M. Kim Bégin-Cossette | Conseiller | siège no 1 |
| Absentes | Mme Lucie Bélanger | Conseillère | siège no 2 |
| | Mme Denise Jolin | Conseillère | siège no 5 |

Aucune présence de citoyens.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 et 16 décembre 2015
4. États financiers novembre 2015
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 Appui à l'AQCPPE pour mettre fin à l'austérité du gouvernement
 - 6.2 MRC CD sur les paysages ruraux d'intérêt de la MRC
 - 6.3 MRC règlement 06-2015 ainsi que la résolution acceptant le schéma d'aménagement
 - 6.4 Groupement Forestier offre de service 1 252.80\$ / 5ans
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Fédération Canadienne des Municipalités adhésion 2016-2017 144,46\$
 - 8.2 Nommer pro maire et substitut de maire
 - 8.3 Adhésion ADMQ 432\$
 - 8.4 Deloitte signature de fin d'année
 - 8.5 1^{er} versement 2016 pompier 40% du contrat 8 400\$
 - 8.6 1^{er} et 2^e versements déneigement 4 245.69\$ (10%)+12 737.05\$(30%)
 - 8.7 Paiement facture ch. des Chardonnerets 1500.19\$ et refacturer les propriétaires
 - 8.8 Paiement pour remise en état du ponceau rang du Détour 1 127.49\$
 - 8.9 Paiement pour l'installation du réservoir d'eau au chemin Balbuzard 3 032.69\$
9. Lots
 - 9.1 Demande de droit de passage sur le lot 56 rang 9 (lot fabrique)
10. Divers
 - 10.1 Animateur en loisir Action santé Abitibi-Ouest
 - 10.2 Défi Château de neige
 - 10.3 Soirée d'information à Clerval sur les paysages ruraux
 - 10.4 Fête des voisins 11 juin 2016 inscription et nommer un responsable
 - 10.5 Mai mois de l'arbre nommer un responsable
11. Vuria
12. Dates prochaines réunion

Séance du conseil 1^{er} février 2016 19h30.
13. Période de questions
14. Fermeture de l'assemblée

2016-01-001

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation

2016-01-002

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

3. Adoption du procès-verbal du 2 et du 16 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 2 décembre 2015 ainsi que celui du 16 décembre soient acceptés tels que présentés au Conseil;

ADOPTÉ.

4. États financiers novembre 2015

Des revenus de 6 3931.58\$ et des dépenses de 68 085.85\$ ont été enregistrés pour novembre 2015 pour un solde au livre au 30 novembre 2015 de 399 845.94\$.

5. Dépenses

2016-01-003

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2015, les dépenses suivantes :

| | |
|--|-------------|
| les salaires des employés : | 5 149.24\$ |
| la rémunération des élus : | 1 307.15\$ |
| les dépenses faites par paiements préautorisés : | 3 020.57\$ |
| les dépenses de décembre à payer en janvier | 15 656.34\$ |
| les dépenses de janvier à payer en janvier | 23 012.72\$ |

le tout représentant un total de 48 146.02\$ la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6. Correspondances

6.1 Appui à l'AQCP pour mettre fin à l'austérité du gouvernement

ATTENDU QUE le développement des enfants, l'équité et l'égalité des chances sont au cœur du Livre blanc de 1997 « Les enfants au cœur de nos choix »;

ATTENDU QUE la politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU QUE la loi sur les services de garde a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

ATTENDU QUE l'éducation débute à la naissance et est la pierre d'assise d'une société riche et en santé;

CONSIDÉRANT QUE de mettre fin à l'universalité compromet le droit de chaque enfant à l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE des spécialistes s'entendent sur le caractère préventif des investissements en petite enfance, le Nobel James Heckman, ayant démontré que chaque dollar investi générera des économies de sept dollars en santé, en éducation, en sécurité publique et en justice;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a imposé aux services de garde éducatifs subventionnés des compressions de 74 millions de dollars en 2015-2016, qu'il s'apprête à couper 120 millions additionnels en 2016-2017 menaçant l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille, ainsi que des milliers d'emplois;

EN CONSÉQUENCE,

2016-01-004

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

nous, membres du conseil de la Municipalité de Rapide-Danseur, demandons au gouvernement du Québec d'annuler les compressions annoncées pour 2015-2016 et 2016-2017 et de s'engager à promouvoir l'égalité des chances en réinvestissant dans les services de garde éducatifs de qualité;

ADOPTÉ.

6.2 MRC CD sur les paysages ruraux d'intérêt de la MRC

Les membres du conseil ont été informés que nous avons reçu le document « Paysages ruraux d'intérêt de la MRC d'Abitibi-Ouest » en format numérique et que les personnes intéressées à le visionner pouvaient le faire au bureau municipal.

6.3 MRC règlement 06-2015 ainsi que la résolution acceptant le schéma d'aménagement

Information remise au conseil.

6.4 Groupement Forestier offre de service 1 252.80\$ / 5ans

À SUIVRE.

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Fédération Canadienne des Municipalités adhésion 2016-2017 144.46\$

ATTENDU QUE la fédération canadienne des municipalités nous offre de devenir membre pour l'année 2016-2017 au coût de 144.60\$;

EN CONSÉQUENCE,

2016-01-005

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

la directrice générale soit autorisée à payer les frais d'adhésion à la fédération canadienne des municipalités au coût de 144.60\$;

ADOPTÉ.

8.2 Nommer pro maire et substitut de maire

ATTENDU QUE nous devons nommer un pro-maire ainsi qu'un substitut au maire pour remplacer M. Alain Gagnon lors d'absences de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2016-01-006



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

QUE le conseil municipal nommé M. Donald Dubé pro-maire de la municipalité ainsi que substitut du maire M. Alain Gagnon afin d'assister, en l'absence du maire, au conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest (article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale);

QUE M. Donald Dubé soit pro-maire et substitut jusqu'au 31 décembre 2016;

ADOPTÉ.

8.3 Adhésion ADMQ 432\$

ATTENDU QUE le renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ est dû pour la directrice générale;

ATTENDU QUE le montant du renouvellement est au montant de 432\$ plus les taxes pour un total de 496.69\$;

ATTENDU QUE le montant d'assurance pour 2016 est aussi à renouveler au coût de 294\$;

EN CONSÉQUENCE,

2016-01-007

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'adhésion annuelle de service de l'ADMQ soit renouvelé ainsi que l'assurance s'y rattachant au montant total de 790.69\$ incluant les taxes;

ADOPTÉ.

8.4 Deloitte signature de fin d'année

2016-01-008

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice Mme Darquise Bélanger soient autorisés à signer les documents de fin d'année et tout autre document s'y rattachant fait par Deloitte;

ADOPTÉ.

8.5 1^{er} versement 2016 pompier 40% du contrat 8 400\$

ATTENDU QUE le 1^{er} versement à la Ville de Duparquet pour le service incendie est dû le 30 janvier 2016 au montant de 8 400\$, ce qui représente 40% du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

2016-01-009

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire parvenir le 1^{er} versement au montant de 8 400 \$ à la Ville de Duparquet dès la réception de la facture;

ADOPTÉ.

8.6 1^{er} et 2^e versements déneigement 4 245.69\$ (10%)+12 737.05\$(30%)

ATTENDU QUE le 1^{er} versement pour le déneigement était dû pour le 15 décembre au coût de 4 245.69\$ soit 10% de la facture;

ATTENDU QUE le 2^e versement pour le déneigement est dû en janvier 2016 au coût de 12 737.05\$ soit 30% de la facture;



2016-01-010

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ, par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire parvenir les 2 premiers versements pour un montant de 16 982.74 \$ à la réception de la facture;

ADOPTÉ.

8.7 Paiement facture ch. des Chardonnerets 1500.19\$ et refacturer les propriétaires

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture pour les travaux dans le chemin des Chardonnerets au coût de 1 500.19\$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer l'entrepreneur pour les travaux sur le chemin privé les Chardonnerets et qu'elle facture par la suite les résidents du chemin pour 40% de la facture tel que stipulé dans le programme d'aide pour les chemins privés collectifs;

ADOPTÉ.

8.8 Paiement pour remise en état du ponceau rang du Détour 1 127.49\$

ATTENDU QUE les travaux pour la remise en état du ponceau dans le rang du Détour sont terminés et que la municipalité a reçu la facture de l'entrepreneur au montant de 1 127.49\$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par M. Donald Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture de l'entrepreneur au coût de 1 127.49\$;

ADOPTÉ.

8.9 Paiement pour l'installation du réservoir d'eau au chemin Balbuzard 3 032.69\$

ATTENDU QUE les travaux pour l'installation du réservoir dans le chemin Balbuzard sont terminés;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facture de l'entrepreneur au montant de 3 032.69\$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Louise Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture de 3 032.69\$ pour l'installation du réservoir d'eau au chemin Balbuzard;

ADOPTÉ.

2016-01-011

2016-01-012

2016-01-013



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

9. Lots

9.1 Demande de droit de passage sur le lot 56 rang 9 (lot fabrique)

ATTENDU QU' un citoyen a fait la demande d'obtenir un droit de passage sur le lot 56 du Rang 9 afin de réaliser un projet d'abattage avec des chevaux dans un rang voisin du sien ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QU' un droit de passage soit accordé pour la saison hivernale afin de permettre à M. Aubin de réaliser son projet ;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité civile en cas d'accident lors du passage de M. Aubin sur ses terres ;

QUE M. Aubin s'engage à assurer la propreté des lieux ou ses chevaux passeront soit dans le sentier pédestre ainsi que sur la partie de voie publique qu'il devra emprunter ;

ADOPTÉ.

10. Divers

10.1 Animateur en loisirs Action santé Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE le programme Action santé Abitibi-Ouest soutiendrait l'embauche d'une personne ressource en loisirs qui partagerait son temps avec deux autres municipalités;

ATTENDU QUE le salaire de la personne serait financé en partie par le comité d'Action en santé Abitibi-Ouest soit 75% la 1^e année et 50% la 2^e et par les deux autres municipalités concernées et que la 3^e si il y a lieu serait assumé par les 3 municipalités;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE si les 2 autres municipalités vont de l'avant avec le projet d'embaucher un animateur en loisir, la municipalité de Rapide-Danseur embarquerait dans le projet;

ADOPTÉ.

10.2 Défi Château de neige

ATTENDU QUE le Défi Château de neige est débuté, la municipalité de Rapide-Danseur a décidé de promouvoir cette belle activité familiale ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE 3 prix de participation seront attribués par la municipalité aux familles de Rapide-Danseur qui se seront inscrites au défi château de neige afin de promouvoir l'activité ;

ADOPTÉ.

10.3 Soirée d'information à Clerval sur les paysages ruraux

Personne n'est disponible à y participer.

2016-01-014

2016-01-015

2016-01-016



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

10.4 Fête des voisins 11 juin 2016 inscription et nommer un responsable

ATTENDU QUE pour l'année 2016, la fête des voisins se déroulera le 11 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE M. François Cloutier soit nommé personne responsable du bon déroulement de la Fête des voisins de la municipalité pour l'année 2016;

ADOPTÉ.

10.5 Mai mois de l'arbre nommer un responsable

ATTENDU QUE la distribution de petits arbres dans le cadre de Mai, mois de l'arbre approche;

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de gérer l'évènement à l'avenir afin de répondre à la demande de certains résidents;

ATTENDU QU' un média poste devra être envoyé dans tout le foyer pour aviser la population du lieu et des heures de distribution des arbres;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le maire soit la personne responsable de monter le projet et d'organiser la distribution des plants d'arbres au mois de mai;

QU' un média poste soit envoyé en temps et lieu pour annoncer la distribution d'arbres;

ADOPTÉ.

11. Varia

11.1 Augmentation salariale de 3%

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'augmentation salariale des élus et des employés permanent pour l'année 2016 est de 3 %;

ADOPTÉ.

12. Dates prochaines réunion

| | |
|---------------------|------------------------------------|
| ↓ Séance de travail | 25 janvier |
| ↓ Séance du conseil | 1 ^{er} février 2016 19h30 |

13. Période de questions

14. Fermeture de la séance

Mme Louise Bégin propose la fermeture de l'assemblée. Il est 20 h 52.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Darquise Bélanger directrice générale

2016-01-017

2016-01-018

2016-01-019

2016-01-020